

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2014

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 24 février 2014 à la Salle des Fêtes de Montsalvy, sous la présidence de M. Michel PUECH, vice-Président.

Date de convocation : 13 février 2014

Etaient présents : *(les délégués suppléant des conseillers titulaires sont portés en italique)*

Mesdames et Messieurs : Edouard de BONNAFOS, *Raymond MARTORY*, Michel CASTANIER, Marie-Jeanne LEYBROS, Jean BONNET, Bruno CAZARD, Michel MONIER, Henri MEYNIEL, André VAURS, Jean-Louis PUECH, Marie- Antoinette DELAVault, Jean-Claude MUET, Georges DELPUECH, Pierre SIQUIER, Raymond FROMENT, *Jean-Pierre VIGNE*, Annie PLANTECOSTE, André PERIER, Michel PUECH, Vincent DESCOEUR, Nicolas CAYRON, Michel MERAL, Jean-Louis LAROISSINIE, *André de FELIQUIER*, Pierre MONTARNAL, Chantal DELOUVRIER, Robert CROS, Yves COUSSAIN, Bernadette LALANDE, Jean-Louis RECOUSSINES, Bernard DULUARD.

Etaient aussi présents des membres suppléants, sans voix délibérative : Messieurs : Jean-Pierre LISSORGUES, Claude DELMAS, Serge ROUCHET, André PLANTECOSTE, David ERNEST, David BRUEL, Gabriel CARANOBE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CAYRON

1/APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 5 DECEMBRE 2013 :

M. Jean BONNET propose l'approbation du Compte rendu de la séance du 5 décembre dernier.

M. Jean-Claude MUET revient sur le règlement SPANC et dit qu'une commission Environnement devait être réunie en janvier pour discuter de ce règlement. Il dit qu'il ne lui convient pas que ce soient les techniciens qui établissent ce règlement. Il n'approuve donc pas le Compte rendu.

M. Pierre MONTARNAL rappelle ses propos relatifs à l'aberration que constitue le fait de faire payer la visite à chaque contrôle d'installation de mini-stations, soit tous les deux ans, par rapport à la visite tous les 6 ans de particuliers qui ne sont pas aux normes ; les premiers ayant fait l'effort et la dépense de s'équiper d'une installation.

M. J. BONNET rappelle que les techniciens ont travaillé sur le règlement mais qu'il a été validé par les Présidents des quatre communautés de communes concernées pour présentation aux Conseils communautaires.

M. J.-C. MUET dit aussi qu'il n'a pas mis en cause l'agent du SPANC ainsi que relaté dans le compte rendu. Il dit aussi qu'il n'a pas voté l'adoption du règlement.

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres (1 voix contre).

2/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :

Monsieur Jean BONNET, Président de la Communauté de communes, ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

M. Michel PUECH présente les comptes administratifs au moyen d'un diaporama (**annexe**). Chaque élu dispose des documents papiers retraçant les dépenses et les recettes de l'année.

a/ budget transports scolaires : Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2013 du service transports scolaires.

b/ budget SPANC : Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2013 du service Assainissement Non Collectif.

c/ budget Ordures ménagères : Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité des membres votants, le compte administratif du service Ordures ménagères.

M. J. BONNET attire l'attention sur les chiffres résultant du tri sélectif et rappelle qu'il convient d'inciter encore au tri. Il précise aussi qu'une réflexion sera à mener sur l'organisation des collectes afin de réduire les coûts d'exploitation. M. Michel PUECH précise que ce sera d'autant plus nécessaire que la trésorerie s'amenuise.

d/ budget principal : Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité des membres votants, le compte administratif du budget principal.

En ce qui concerne la fiscalité, M. J.-C. MUET souhaite que l'activité économique dans chaque commune soit étudiée afin de réviser les attributions que la communauté de communes reverse. M. Vincent DESCOEUR rappelle le principe de la TPU, précisant que les attributions de compensation ont été définies au moment même de la décision, et que les variations de produits ultérieures sont destinées à l'EPCI. M. Nicolas CAYRON indique que, grâce à cela, la Communauté de communes investit actuellement dans une zone d'activités. M. Michel MONIER indique que le principe de la TPU ayant été voté, il n'y a pas lieu de le remettre en question. M. J.-C. MUET dit que l'on peut revenir sur les montants des attributions. M. J. BONNET demande quel intérêt il y aurait à le faire, d'autant plus que suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, il serait difficile de faire des comparaisons. M. André VAURS rappelle que l'on doit considérer les choses de façon communautaire, que la Communauté de communes réalise de gros projets. M. J.-C. MUET insiste et dit qu'il faut réaffecter les sommes. M. V. DESCOEUR répond qu'il y aurait risque de mettre les communes en péril, que l'augmentation de la richesse est réinvestie par la Communauté de communes, qu'il s'agit bien du principe même de la TPU. Madame Annie PLANTECOSTE fait remarquer à M. MUET qu'une entreprise de sa commune a bénéficié des aides du PER de la Communauté de communes.

3/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION :

M. Michel PUECH expose que les chiffres portés au compte de gestion établi par le Trésorier ont été vérifiés et sont en adéquation avec ceux portés aux comptes administratifs 2013. Il demande au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013.

4/AFFECTATION DES RESULTATS :

M. Michel PUECH présente les affectations de résultats 2013 qui se résument ainsi :

A. TRANSPORTS SCOLAIRES :

Excédent de fonctionnement 2013 à reporter en recettes de fonctionnement 2014 : 2 731.41 €

B.SPANC :

Excédent d'investissement 2013 à reporter en recettes d'investissement 2014 : 9 120.02 €

Excédent de fonctionnement 2013 à reporter en recettes de fonctionnement 2014 : 12 786.76 €

C.ORDURES MENAGERES :

Excédent d'investissement 2013 : 39 237.90 €

Excédent de fonctionnement 2013 : 39 788.87 €

Affectation du résultat en 2014 : 0

Report en recettes de fonctionnement : 39 788.87 €

Report en recettes d'investissement : 39 237.90 €

D.BUDGET PARC D ACTIVITES :

Excédent d'investissement 2013 : 500 000 €

Report aux recettes d'investissement 2014 : 500 000 €

E.BUDGET PRINCIPAL :

Déficit global d'investissement 2013 : 319 534.84 €

Excédent de fonctionnement 2013 : 365 955.10 €

Affectation du résultat en 2014 : 319 534.84 €

Report en recettes de fonctionnement 2014 : 46 420.26 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte les résultats 2013 comme exposé.

5/ COMPTABILITE :

A.PAIEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

M. M.PUECH propose d'autoriser le Président :

1/ à verser sur les crédits d'investissement, et avant le vote du budget, des fonds de concours prévus en 2013 : à la commune de PRUNET pour la réhabilitation de 2 logements : 5 600 €, à la commune de MONTSALVY, pour le réseau chaleur : 4 755 €

2/à payer sur les crédits d'investissement, et avant le vote du budget, la facture d'architecte dans le cadre de l'étude du commerce de LEUCAMP, soit 6 578 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Président à procéder aux paiements indiqués avant le vote du budget et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

B.ANNULATIONS DE FACTURES

M.M.PUECH propose l'annulation d'une facture OM 2013 de 128 € pour un gîte à VIEILLEVIE, en rénovation et l'annulation d'une facture SPANC, de 100 € en raison d'une double facturation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule les factures OM et SPANC dont il est sujet, autorise la réduction des titres collectifs de recettes des montants indiqués.

C/RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

M.M. PUECH rappelle l'ouverture en 2013 d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse de Crédit Agricole. Le contrat arrive à terme le 29 mars 2014. Il propose le renouvellement de ce crédit. Il expose les conditions présentées par le Crédit Agricole.

Montant : 500 000 € -

Intérêts EURIBOR 3mois + marge de 1.70 % (au lieu de T4M+ marge de 2.00 %) ; à ce jour, EURIBOR à 0.287 % et T4M à 0.205 %

Engagement : 0.30 % (au lieu de 0.35 % en 2013).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le renouvellement de la ligne de Trésorerie auprès de la Caisse de Crédit Agricole aux conditions proposées.

6/ DSP BASE DE CANOE KAYAK :

M. J. BONNET rappelle que le contrat de Délégation de Service Public expirait le 31 décembre 2013 et qu'en séance du 5 décembre 2013, par avenant, ce contrat a été prolongé d'une année. Il explique qu'il convient néanmoins de lancer une nouvelle procédure afin de signer un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à lancer une nouvelle procédure de DSP.

7 /EXPLOITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU :

A.SIGNATURE DES CONVENTIONS

M. J. BONNET demande l'autorisation de signature de la convention d'exploitation des stations de traitement de l'Eau et de la convention de mise à disposition du personnel, dont les projets avaient été remis aux délégués précédemment. Il précise que la convention relative au personnel ne sera signée qu'après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'exploitation des stations de traitement de l'eau, et sous réserve d'avis favorable de la CAP, la convention de mise à disposition du personnel.

B.REGIME D'ASTREINTE

M. J. BONNET expose qu'afin de pourvoir à la surveillance des installations de traitement de l'eau, il y a lieu de mettre en place un régime d'astreinte pour le technicien territorial. L'agent sera tenu à l'astreinte une semaine sur quatre.

L'indemnité d'astreinte lui sera versée. Par ailleurs, il propose de rémunérer l'agent lors de ses interventions en astreinte, et hors temps normal de travail, ainsi :

- les jours de semaine de 18 heures à 22 heures et les samedis de 7 heures à 22 heures : rémunération horaire brute X coefficient de 1.25
- de 22 heures à 7 heures, les dimanches et jours fériés : rémunération horaire brute X coefficient 2.

Il précise que le Comité Technique Départemental a été saisi, pour avis.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de mettre en place un régime d'astreinte pour le technicien territorial à compter du 1^{er} mars 2014.**

- décide de rémunérer ses interventions lors des astreintes tel que proposé.

8/ GROUPEMENT DE COMMANDES POUR TRAVAUX DE VOIRIE

M. J. BONNET expose que sont concernées les communes de CASSANIOUZE, JUNHAC, LABESSERETTE, LEUCAMP, PRUNET, SENEZERGUES et la Communauté de Communes.

Une convention est établie sur laquelle sont stipulées les caractéristiques suivantes :

- coordonnateur : Communauté de communes du Pays de MONTSALVY
- Pouvoir adjudicateur : Communauté de communes du Pays de MONTSALVY
- Commission d'ouverture des plis : celle de la Communauté de communes
- Signature des marchés : chaque commune
- durée de la convention : 3 années

Il propose de confier l'assistance à Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre à l'Agence Technique Départementale (Cantal Ingénierie et Territoires).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de coordination et sollicite Cantal ingénierie et Territoires pour l'assistance et la maîtrise d'œuvre.

9/DIVERS :

A.EMPLOI DES ANIMATEURS EN 2014 A L'ACCUEIL DE LOISIRS :

M.J.BONNET explique que comme chaque année il y a lieu de définir le nombre de postes d'animateurs à ouvrir à l'accueil de loisirs. Il propose, comme en 2013, l'embauche d'au plus 10 animateurs par semaine d'ouverture du centre.

Le Conseil communautaire, après en voir délibéré, à l'unanimité, autorise l'emploi d'au plus 10 animateurs par semaine d'ouverture de l'Accueil de loisirs pour 2014.

B.PARC D'ACTIVITES :

M. J. BONNET rend compte de l'évolution du chantier. Il dit que malgré la pluie en janvier, les travaux avancent bien. Il explique par ailleurs, qu'en ce qui concerne le financement, la commission en charge de la programmation de la DETR 2014 pour les dossiers de plus de 150 000 €, a donné un avis favorable au dossier d'aménagement de notre Parc d'activités pour une DETR d'un montant de 248 000 €.

C.POLE D'EXCELLENCE RURALE :

M. J. BONNET fait le point sur ce dossier. Il indique que les travaux devront tous être terminés avant la fin juin 2015. Il rappelle que l'enveloppe totale PER était de 663 000 €. Le cumul des aides attribuées aux divers candidats, est de 636 561 € et il s'en félicite.

D/DIVERS :

M. Claude DELMAS demande s'il y a des demandes sérieuses pour le Parc d'activités. Le Président dit qu'il n'a eu que des approches.

M. Vincent DESCOEUR parle du découpage cantonal, précisant que le décret confirme le projet et que, pour notre cas, le plus consternant est le rattachement de la Commune de Teissières les Bouliès au canton de Vic Sur Cère. Se pose maintenant le problème des chef-lieux des cantons précédents, dont MONTSALVY parmi les 13 communes concernées. Il rappelle que le Préfet a dit qu'il n'y aurait pas de modification de services publics ; le Ministre dit aujourd'hui le contraire, parle d'échelle du canton. Il regrette que les périmètres des Communautés de communes n'aient pas été respectés.

M. J. BONNET pense que les futurs débats sur l'intercommunalité n'en seront pas facilités.

M. J.C. MUET demande au Président s'il compte organiser une réunion publique avant les élections. Le Président répond, négativement et justement en raison des élections.

A Montsalvy, le 6 mars 2014

Ont signé, Messieurs Michel PUECH, Président de séance et Nicolas CAYRON, secrétaire de séance.